

# QUI PEUT PARTICIPER

Peuvent participer aux ateliers toutes personnes à partir de seize ans enregistrées comme adhérents(es) à l'association « Les Vieilles Pierres » et ayant acquittée la cotisation annuelle.

Les adhérents désireux de vouloir participer aux ateliers de réhabilitation (chantiers encadrés) doivent justifier d'un certificat médical assurant de leur aptitude physique et que leur(s) vaccination(s) sont à jour.

Les personnes n'ayant pas l'âge de la majorité (18 ans) doivent impérativement fournir une autorisation parentale.

Compte tenu des enjeux et de l'engagement de l'association un entretien de motivation est préalable à toute intégration dans un atelier.

Il est essentiel que les participants situent l'intérêt de leur engagement et de leur travail dans la vie de la commune et sentent une véritable attention pédagogique autour d'eux

# LES VIEILLES PIERRES



# ATELIERS DU PATRIMOINE